



## Structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles

Le Togo s'est engagé, depuis 2001 dans le processus d'élaboration des politiques nationales en cohérence avec les engagements pris au niveau international et sous régional, notamment l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les stratégies de réduction de la pauvreté. Au titre des stratégies, le Togo s'est doté dès septembre 2007 d'une stratégie nationale de développement à long terme, basée sur les OMD. Il a par ailleurs adopté le document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-i) axé sur les OMD en novembre 2008 et sa version complète (DSRP-C), le 11 avril 2009, soutenu par quatre piliers qui sont (i) le renforcement de la gouvernance, (ii) la consolidation des bases d'une croissance forte et durable, (iii) le développement du capital humain, et (iv) la réduction des déséquilibres régionaux et le développement à la base. Il convient de souligner que le deuxième pilier qui traduit la volonté du Gouvernement de créer de nouvelles bases pour une croissance progressivement forte, durable et soutenue, retient déjà neuf domaines prioritaires à savoir : (i) le renforcement des réformes structurelles ; (ii) l'amélioration du climat des affaires ; (iii) la promotion des sources de la croissance ; (iv) le développement des infrastructures de soutien à la croissance ; (v) le renforcement de l'intégration régionale ; (vi) la gestion efficace des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie ; (vii) la redistribution des fruits de la croissance ; (viii) la création d'emplois ; et (ix) la promotion de la recherche.

En matière de développement agricole, la première Déclaration de Politique intervenue en 1993 a été revue et actualisée trois fois. Sa troisième actualisation a abouti à l'adoption du document en décembre 2006 sous la forme d'une Note de Politique Agricole (NPA) couvrant la période 2007–2011. Ladite Note de Politique Agricole dont l'objectif principal est d'améliorer la productivité agricole et le revenu des producteurs, et de garantir la sécurité alimentaire dans des conditions de développement durable, reste conforme au deuxième pilier du DSRP-C. Ce processus a permis, en 2008 de formuler la Stratégie de Relance de la Production Agricole (SRPA) assortie d'un plan d'action d'urgence adoptée en conseil des Ministres. Le diagnostic du secteur fait ressortir, outre les potentiels pour son développement, de nombreuses contraintes et des problèmes à résoudre. L'option pour la réalisation des objectifs du Programme Détaillé du Développement Agricole en Afrique (PDDAA) d'allouer au moins 10% du budget national à l'agriculture, de réaliser 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) dicte le besoin d'améliorer la qualité et la cohérence des politiques et stratégies dans le secteur agricole. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, six programmes ont été identifiés, à savoir :

1. Intensification et développement durable des systèmes de production ;
2. Promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness ;
3. **Structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles ;**
4. Renforcement des capacités institutionnelles ;
5. Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
6. Coordination de la mise en œuvre de la politique agricole.

## Objectifs et Résultats Attendus

Le programme **Structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles** repose sur le rôle des agriculteurs comme agents économiques et se fonde aussi sur un nouvel équilibre et une collaboration entre les organismes publics et le secteur privé. Aussi le programme de soutien à la professionnalisation des producteurs devra permettre à ces derniers ou à leurs organisations : (i) l'accès aux marchés, (ii) la défense de leurs intérêts, (iii) leur participation aux prises de décision, (iv) l'accès aux services agricoles et (v) leur contribution à l'édification de leur bien-être et celle de la bonne gouvernance locale.

La recherche agronomique devra être essentiellement basée sur la demande. L'évaluation actuelle, fondée sur le ratio d'encadrement d'un encadreur pour 200–250 paysans, ne nous paraît pas pertinente. Aussi les services de vulgarisation et autres services connexes de proximité (radios rurales et autres) devraient-ils permettre de toucher un plus grand nombre de producteurs et autres opérateurs du monde rural. Ceci se fera sous forme de contractualisation progressive garantissant à terme la prise en charge par les groupements de producteurs de certaines tâches d'appui conseil.

## Activités

Les activités à mettre en œuvre et les cibles à réaliser pour atteindre les objectifs de développement susmentionnés sont organisées en sous-programmes. 2007 constitue l'année de base et 2015 l'année cible.

## Coût estimatif

Le coût global de ce programme est de 171,1 milliards de FCFA pour la période de 2009 à 2015.

## SOUS-PROGRAMMES

### I. PROMOTION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PRODUCTEURS ET ORGANISATIONS PAYSANNES

#### Objectif :

Le renforcement de la capacité des Organisations Paysannes (OP) est une orientation apparue nécessaire à partir de 1996, dans l'option de désengagement de l'Etat et d'un meilleur recentrage du rôle des différents acteurs du développement agricole/rural. Il s'agit essentiellement d'améliorer leur participation aux prises de décision ainsi que la défense de leurs intérêts.

#### Activités :

- i) Actualisation et mise en vigueur de la loi coopérative au Togo.
- ii) Renforcement du cadre légal et réglementaire de la structuration du monde rural.
- iii) Renforcement des capacités techniques de gestion et de planification des petits producteurs des exploitations familiales.

- iv) Renforcement des capacités des femmes rurales.
- v) Renforcement des capacités des organisations paysannes féminines.
- vi) Renforcement des capacités des OP féminine pour la gestion durable des ressources animales, végétales et halieutiques.
- vii) Promotion de la culture d'entreprise dans les exploitations.
- viii) Amélioration du système de formation initiale et continue.
- ix) Réhabilitation des centres de formation agricole de Gbatopé, Kamina, Adjengré.

*Coût estimatif* : 60,9 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

## 2. RENFORCEMENT DES OPA ET OPEA

#### Objectif :

Ce sous-programme vise à accroître la participation économique des organisations professionnelles agricoles (OPA) et des organisations professionnelles économiques agricoles (OPEA), pour leur permettre de jouer un rôle majeur, en tant que prestataires de services à leurs membres, représentants de leurs intérêts, points d'ancrage pour les systèmes de financement et d'instance d'élaboration de projets. Cet objectif est difficilement réalisable par les services d'appui dans leur structuration actuelle ; leur contribution effective à l'atteinte d'un tel résultat requiert, outre le renforcement de leur capacité, une revue des services techniques outillant les techniciens pour transmettre les techniques de marketing, gestion commerciale, etc.

#### Activités :

- i) Formation dans l'optique commerciale des membres des OPA et OPEA.
- ii) Intensification de la pratique champ-école (parcelles de démonstration).
- iii) Elaboration et conduite d'un test pilote de mécanisme de suivi évaluation et de capitalisation.
- iv) Mise en place d'un système de mutualité agricole.

*Coût estimatif* : 25,0 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

## 3. DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME ADÉQUAT DE CRÉDIT AGRICOLE ET DE MISE EN PLACE D'UN CADRE DE FINANCEMENT DU MONDE RURAL

#### Objectif :

Faciliter l'accès des producteurs au crédit agricole

#### Activités :

- i) Promotion des services financiers de proximité.
- ii) Promotion du système de garantie
- iii) Promotion des systèmes de crédit adaptés aux activités de pêche et pisciculture.

- iv) Mise en place d'un fonds de garantie pour inciter le secteur bancaire à accroître son financement dans le secteur agricole.
- v) Incitation des banques à créer des départements spécialisés pour la gestion des portefeuilles agricoles.
- vi) Engagement à la mise en œuvre d'une bourse agricole.

Coût estimatif : 85,2 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

**Tableau I – Coûts programme 3 : Structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles (millions de FCFA)**

<b>SOUS-PROGRAMMES</b>	<b>Coûts 2009–2011</b>	<b>Coûts 2012–2015</b>	<b>Total</b>	<b>Mobilisé</b>	<b>Gap</b>
1. Promotion et renforcement des capacités des producteurs et organisations paysannes	22 297,66	38 579,41	60 877,07	14 260,27	46 616,80
2. Renforcement des OPA et OPEA	9 842,31	15 158,52	25 000,83	2 482,16	22 518,67
3. Développement d'un système adéquat de crédit agricole	34 428,73	50 789,92	85 218,65	3 783,57	81 435,08
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>66 568,70</b>	<b>104 527,85</b>	<b>171 096,55</b>	<b>20 525,99</b>	<b>150 570,55</b>